
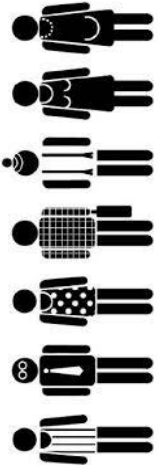






Titre de l'expérience ou du dispositif : **GARANTIE JEUNE**

<p>Opérateur du projet</p> 	<p>Contexte attendus, objectifs ou difficultés à surmonter pour le public concerné</p> <p>Ce dispositif vise les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont ni étudiants, ni en emploi, ni en formation et en situation de précarité. L'objectif est de les amener vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne mais surtout vers la formation et l'emploi par un accompagnement renforcé associé à une garantie de ressources.</p>
	<p>Description déroulé, lieu, fréquence, publics concernés</p> <p>La première promotion de la Garantie Jeunes a été accueillie dans les locaux de la Mission Locale - Antenne de Metz-Borny le 16 janvier 2017. Les entrées dans ce dispositif s'effectuent par cohorte. L'animation de chaque collectif est confiée à un binôme de conseillers. Un conseiller référent est nommément désigné pour chaque jeune. Ce conseiller référent est dédié exclusivement à l'accompagnement de 50 jeunes. Chaque début de mois, 2 ou 3 cohortes démarrent leurs accompagnements dans 1 ou 2 lieux d'accueil. L'accompagnement débute par 4 semaines de collectif. Y sont abordés les actes de la vie quotidienne (bilan de santé, nutrition, atelier mobilité, atelier logement, atelier budget, sport et culture, discrimination, droit du travail,...), les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretiens d'embauche, recherches de stages et d'emplois,...). Des plages horaires dites "en autonomie" sont également aménagées pour permettre aux stagiaires d'effectuer leurs recherches de stage physiquement ainsi que leurs démarches administratives.</p> <p>A l'issue de ce collectif, des immersions professionnelles, des entretiens individuels/collectifs se succèdent pour assurer un suivi social et professionnel sur une durée de 1 an.</p> <p>Bénéficiaires : Une inscription à la ML du Pays Messin est nécessaire afin qu'un conseiller puisse faire un le jeune pour identifier sa situation, ses besoins, ses projets et vérifier l'éligibilité de sa demande. La Garantie jeune est un droit ouvert mais non automatique, Il est soumis à des conditions légales d'accès à la mesure et étudié lors de commissions d'admission.</p> <p>Public : jeunes de 15 à 25 ans ayant quitté l'école et n'étant ni en emploi ni en formation, en situation de grande précarité. Le niveau de formation n'est pas un critère discriminant.</p> <p>L'allocation débute au cours du mois qui suit la signature du contrat. En contrepartie le jeune prend des engagements précis et doit être prêt à s'investir sur la durée.</p>
<p>Moyens</p> 	<p>Moyens humains et matériel mobilisés</p> <p>La mission Locale au Pays Messin intervient sur tout le territoire du bassin d'emploi de Metz. Ce territoire couvre 147 communes.</p> <p>Elle a pour objectif 295 entrées en Garantie Jeunes sur l'année 2017.</p> <p>2 lieux sont dédiés à cet effet, 2 salles collectives informatisées de 12 postes sur le lieu d'accueil de Borny et une salle sur le lieu d'accueil du Nord de Metz.</p> <p>8 salariés (3 CDI, 5CDD) ainsi que 4 bénévoles sont affectés à la Garantie Jeune</p>
<p>Partenaires</p> 	<p>Bilan Evaluation des effets et impacts directs, indirects sur l'intégration</p> <p>Le démarrage a eu lieu le 16 janvier 2017 et la durée du dispositif est de 1 an : l'action est encore en cours</p>
<p>De ville à ville</p> 	<p>Transposition: les conditions d'une transposition dans une autre ville</p> <p>Après une période d'expérimentation dans plusieurs départements, la Garantie Jeunes est généralisée à toute la France y compris dans les départements d'outre-mer depuis le 1er janvier 2017.</p>
<p>Personne à contacter</p> 	<p>Anne Sophie TERMENS, coordinatrice du dispositif : mlpm.astermens@orange.fr</p>